

REUNION DU 9 AVRIL 2018

Date de convocation et d'affichage : 04/04/18

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Fauconnier Gérard, Boulanger Marcel, Drouillat Michèle, Bouclet Thierry, Texier Victor, Dolléans Aurore.

Excusés : Réau Martine (pouvoir à Claude Gallet), Beauchamp Cédric (pouvoir à Gérard Fauconnier). Jean-Charles Myriam, (pouvoir à Michèle Drouillat), Roussel Émilie (pouvoir à Marcel Boulanger).

Monsieur Victor Texier a été élu secrétaire.

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Approbation des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2017

Commune :

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017, à l'unanimité.

Le résultat du CA 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 102 522.35 € et un déficit d'investissement de 55 702.45€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif.

Décide d'affecter les résultats comme suit sur l'exercice 2018 :

- 46 819.90€ en recettes de fonctionnement à l'article 002,
- 55 702.45€ en dépenses d'investissement à l'article 001,
- 55 702.45€ en recettes d'investissement au 1068.

Eau :

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017, à l'unanimité.

Le résultat du CA 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 109.06 € et un excédent d'investissement de 7 463.92 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif. Soit un excédent de clôture de 13 572.98 €.

CCAS :

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017, à l'unanimité.

Le résultat du CA 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 180.90 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif.

Décide d'affecter comme suit les résultats sur l'exercice 2018 :

- 1 215.90 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.

Vote des 3 taxes

Libellés	Bases 2018	Taux Votés	Produit attendu
TH	267 000	8.91	22 989
TFB	249 000	11.00	27 390
TBNB	92 000	26.46	24 343
TOTAL			74 722

Vote des Budgets 2018 :

Commune :

Le Conseil vote à l'unanimité le Budget équilibré en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement pour 295 912.19€ et en Dépenses et en Recettes d'Investissement pour 291 834.69€.

CCAS :

Le Conseil vote à l'unanimité le Budget équilibré en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement pour 2 215.90€.

Demande de subventions

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander les subventions pour les travaux suivants :

Deux clôtures :	8 370.50€ HT	2 511.00€ au FDI	2 930.00€ à Chartres Métropole
Eglise :	10 460.00€ HT	3 138.00€ au FDI	3 661.00€ à Chartres Métropole
Grilles de la mairie :	3 646.60€ HT	1 094.00€ au FDI	1 276.00€ à Chartres Métropole
Deux ralentisseurs :	24 736.00€ HT	7 421.00€ au FDI	8 658.00€ à Chartres Métropole

Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe que l'Association des Parents d'élèves a envoyé une demande de subvention pour 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas allouer cette subvention de 600€ pour 2018, du fait de la demande de fermeture de classe et accepte à l'unanimité de verser 600€ à la coopérative scolaire de l'école Boisville-Allonnes.

Monsieur le Maire informe que l'Amicale d'Allonnes a envoyé une demande de subvention pour 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 600€ pour 2018.

Monsieur le Maire informe que la Banque Alimentaire demande une subvention pour 2018, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 250€ à la Banque Alimentaire pour 2018.

Chartres Métropole

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer un représentant pour la CLECT de Chartres Métropole. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Claude GALLET, Maire pour représenter la commune d'Allonnes, à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Questions Diverses

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro de rue à la parcelle AA 224-25, située rue des Marais à Ymorville. Le numéro attribué est le 1 ter rue des Marais.

Suite à la modification du contrat électrique à la salle des fêtes, il est nécessaire de revoir les tarifs pour les

locations, à compter du 10 avril 2018 :

	Commune		Hors commune	
	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage
Une journée	170 €	190 €	300 €	340 €
Un week-end	250 €	290 €	450 €	500€

½ journée – vin d'honneur : 100€ - Caution : 300€ - Facturation ménage non fait : 50€

Monsieur le Maire informe que la Région Centre a transmis un courrier concernant le rapport Spinetta et donne lecture de ce courrier. Le Conseil Municipal de la commune d'Allonnes s'oppose à la fermeture des lignes qui nous concerne et demande le maintien de l'entretien par l'état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15 et ont signé les membres présents.